



## Évolution des services périscolaires

Mais c'est sur le temps méridien qu'a porté l'essentiel de notre attention, avec une volonté de **privilégier une qualité de l'accueil des enfants**. Pour ce faire nous avons financé la formation BAFA de trois membres du personnel et engagé une personne supplémentaire, également diplômée, qui travaille par ailleurs au centre de loisirs tous les mercredis et durant les vacances.

Ce temps méridien se répartit en deux moments, le repas proprement dit et les activités récréatives, sans oublier l'installation des plus jeunes pour la sieste.

**La restauration mobilise sept personnes :**

**Sylvie, Sandrine et Agnès** s'occupent de la distribution des repas et du nettoyage, en plus de la préparation des plats cuisinés sur place. **Myriam et Camille** assurent le service pour les enfants de maternelle, tandis qu'**Elsa et Annie** accompagnent les plus grands, répartis en deux services. Tout se déroule de manière fluide, chaque membre de l'équipe participant aux différentes tâches.

Pour ce qui est des activités récréatives, Myriam et Camille accompagnent les plus

jeunes dans la cour des maternelles ou les installent pour la sieste, relayées ensuite par **Delphine et Anastasia**, les ATSEM. Pour les plus grands, **Nadia, Justine** et, désormais, **Amélie** proposent des animations variées : petites activités créatives, jeux extérieurs (où les équipements sont largement utilisés), jeux d'intérieur (jeux de société, babyfoot, palet...), ainsi qu'un coin lecture et des activités calmes.

Ce sont au total **douze personnes**, réunies **autour de concertations périodiques**, qui interviennent lors de ces moments clés que l'on appelle périscolaires, et qui sont des temps déterminants dans l'ensemble de la journée de l'enfant.

Une démarche de **consultation des enfants** a été entamée, en lien avec le personnel, elle a permis d'élaborer la répartition des activités selon un planning concerté, de nouvelles installations (espace calme avec accès aux livres, baby-foot, acquisition de jeux). Les délégués de parents sont également invités chaque trimestre à apporter leurs contributions.

La cohésion et le dialogue entre tous les acteurs intervenant sur ces temps sont au cœur de notre démarche.

Pour cette année 2024-25, d'importants changements sont à l'ordre du jour.

Tout d'abord **Céline Lemarié**, la nouvelle coordinatrice, qui est déjà entrée en fonction au printemps dernier, a rapidement pris connaissance avec l'ensemble du personnel en charge de l'accueil et de l'encaissement des enfants en dehors du temps scolaire et avec les enjeux du service.

La municipalité a, par ailleurs, décidé **d'augmenter l'amplitude d'accueil des garderies du matin et du soir**. Désormais, les enfants pourront être pris en charge à partir de **7h15 le matin** et jusqu'à **18h45 le soir**, en vue de répondre au mieux aux contraintes horaires des parents.

Pour ce qui est des activités récréatives, Myriam et Camille accompagnent les plus

## Bibliothèque Simone et Antoine Veil

**L**e saviez-vous ? La bibliothèque municipale, c'est presque **6000 ouvrages** prêtés par an ! Romans, BD, mangas, périodiques, jeux de société... Il y en a pour tous les goûts ! Et si nous ne trouvez pas l'ouvrage que vous cherchez, il est toujours possible de le faire venir grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

La bibliothèque, c'est aussi les **bébés lecteurs** (0-3 ans) le deuxième samedi du mois, **des après-midi ludiques** une fois par mois de novembre à mars, ainsi que **des animations tout au long de l'année** (lectures contées, spectacles, festival du court métrage, festival «Autour de Jeux»...)

A l'occasion de la rentrée, venez pousser la porte de la bibli et rencontrer les bénévoles de l'association Plaisir de Lire !

**Adhésion gratuite, permanences les mardi et vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h30.**



Illustration: Roarie Kraft

### Agenda

- 22 SEPT.
- 12 et 13 OCT.
- 20 OCT.
- 26 NOV.
- 1er DÉC.
- 15 DÉC.

- Opération nettoyage des bords de route
- Fête de la St Denis
- Trail Pom'Haies Verger
- Décoration du village pour Noël
- Marché de Noël
- Goûter des anciens



## Le mot de l'équipe municipale

*Nous sommes heureux de vous présenter notre numéro de rentrée. Ce bulletin est l'occasion de partager avec vous les projets et initiatives qui façonnent notre commune.*

*Nous voulions mettre en avant l'offre de transport en commun de l'Agglomération, vous rappeler les services de la bibliothèque municipale et vous informer des modifications apportées aux services périscolaires.*

*Nous lançons également un appel à nos anciens pour recueillir leurs témoignages de jeunesse, car leur histoire est aussi celle de notre commune.*

*Enfin, nous inaugurons une nouvelle rubrique : « Bien vivre ensemble à Cambremer » où nous souhaitons aborder des sujets qui concernent la vie en communauté et proposer des initiatives pour un mieux-vivre ensemble.*

*Nous sommes convaincus que c'est avec votre participation active que nous pourrons faire de Cambremer un lieu encore plus accueillant et dynamique.*

*Nous vous invitons à nous faire part de vos avis sur ce bulletin, de vos suggestions et des sujets que vous aimeriez voir abordés. Vos retours sont essentiels pour le faire évoluer selon vos attentes.*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture !*

## Gros plan sur...

### La mobilité au sein de l'Agglo... Partie 1

**V**oilà un an que la société **KEOLIS** et ses sous-traitants gère le réseau **Astrobus** sur le territoire de l'Agglomération Lisieux-Normandie.

Ce nouveau réseau offre à notre commune une **meilleure desserte de son territoire**, que ce soit *vers Cambremer ou à partir de Cambremer* pour un coût réduit par rapport au précédent système.

Concrètement, quels sont les changements mis en place ?

#### Concernant les transports scolaires

Depuis l'an dernier, les numéros de ligne scolaire ont changé.

La grande nouveauté concerne les bus de transport vers les collèges et lycées. Ces véhicules sont désormais ouverts à tous, ils ne sont plus seulement réservés aux élèves, même si ceux-ci sont toujours prioritaires.

Ces lignes circulent du lundi au vendredi en période scolaire.

#### Concernant le service de transport à la demande

C'est sur ce point que les nouveautés sont les plus nombreuses sur Cambremer. Tous ces services sont **sur réservation** via l'appli « **Mon Agglo** » de l'Agglo, par téléphone, sur le site Astrobus ou à l'agence Mobilité Astrobus de Lisieux. Quatre services prennent le relais de ceux existants précédemment :

#### ASTRO PROXI

Réservation : **0 800 800 773**  
Appli « **Mon agglo** »  
Site internet [www.astro.info](http://www.astro.info)

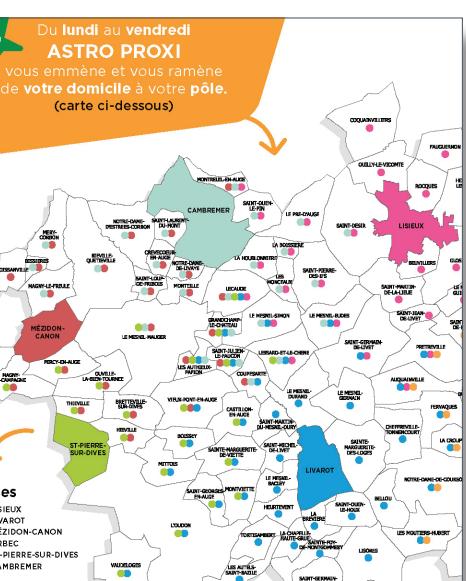
Ce service fonctionne toute l'année du lundi au vendredi. Il permet de rejoindre depuis chez soi les «pôles» reliés à son domicile.

Vous indiquez, lors de votre réservation, l'heure à laquelle vous souhaitez vous rendre au pôle parmi les horaires possibles (9h30 et 13h00) et/ou l'heure de

retour que vous désirez (11h30 et 15h30).

Le service de réservation vous indique alors à quelle heure vous serez pris en charge à votre domicile. Il est à noter que les allers simples sont également possibles.

Pour Cambremer, ce service vous permet de vous rendre aux pôles: Cambremer, Lisieux et Mézidon-Canon.



## ASTRO PROXI +

Réservation : 0 800 800 773  
Appli « Mon agglo »  
Site internet [www.astro.info](http://www.astro.info)

Ce service fonctionne tous les samedis de l'année et du **lundi au vendredi pendant les vacances scolaires** (grandes et petites).

Il permet de desservir, **quatre fois par jour\*\***, quatre arrêts à **Lisieux** (Place Mitterrand, Jeanne d'Arc, Gare SNCF et Galoterie) et vient en complément des lignes scolaires à l'arrêt durant les vacances.

### Avec ASTRO PROXI

Vous habitez St Ouen le Pin et vous avez rendez-vous au pôle santé de Cambremer le mardi à 9h45: vous pouvez réserver un trajet **Astro proxi** pour une arrivée programmée à Cambremer à 9h30, puis un retour à 11h30 (ce qui vous laisse également le temps d'effectuer vos achats sur place si vous en avez nécessité).

Vous souhaitez vous rendre au marché le vendredi matin depuis Notre Dame d'Estrées-Carbon ou St Aubin sur Algot: vous pouvez réserver votre trajet via **Astro Proxi** pour une arrivée à 9h30, faire votre marché, prendre un café sur la place, et repartir pour 11h30.

Vous habitez Cambremer et avez besoin d'aller à Caen: vous pouvez réserver **Astro Proxi** pour une arrivée à Mézidon à 9h30, prendre le train jusqu'à Caen et (éventuellement) revenir sur Mézidon avant 15h30 pour rentrer à Cambremer.

### Avec ASTRO PROXI +

Désormais, inutile de s'encombrer de sa voiture pour aller faire son marché à Lisieux le samedi: Il suffit de réserver son trajet avec **Astro Proxi +**, arriver à Lisieux à l'heure de son choix (parmi les créneaux disponibles), faire ses achats et rentrer chez soi en ayant réservé son retour.

Vos enfants veulent aller à la piscine, au cinéma ou se sont simplement donnés rendez-vous à Lisieux pendant les **vacances scolaires**? Réservez les trajets aller-retour sur **Astro Proxi +** selon leur emploi du temps.

## ASTRO CAMBREMER

Réservation : 0 800 800 773  
Appli « Mon agglo »  
Site internet [www.astro.info](http://www.astro.info)

C'est la grande nouveauté de ce nouveau réseau. Ce service fonctionne sur réservation toute l'année du lundi au samedi, en complément des autres. Cette ligne reprend quelques arrêts de la ligne scolaire 41/42 (Cambremer Tilleuls, Trois rois, Cadran et Poste ainsi que La Boissière/Mairie et Le Pré d'Auge/Bosquette), mais à des horaires décalés. Elle dessert Lisieux Mitterrand et Gare SNCF.

### Avec ASTRO CAMBREMER

Vos enfants (encore eux !) ont finalement décidé d'aller à la piscine de Lisieux **en fin de journée...** Astro Proxi+ n'est alors plus adapté car ils ont prévu de rentrer tard. Ils peuvent quitter Cambremer à 13h30 (ou avant !) et finalement rentrer pour 19h20 de Lisieux, grâce à Astro Cambremer.

Vous travaillez à mi-temps à Lisieux l'après-midi. Vous réservez Astro Cambremer pour un départ à 13h30 et pouvez repartir de Lisieux à 19h20.

Vous avez prévu de passer la journée à Caen, Rouen ou ailleurs et de faire le **trajet en train...** Vous partez de Cambremer à 8h30, arrivez à la gare de Lisieux à 8h59 et pouvez rentrer en fin de journée si vous le désirez, à 19h20.



## «Enregistrement mémoriel»



Le 24 Juin dernier, Cambremer célébrait le **80<sup>ème</sup> anniversaire du D-Day** lors d'une soirée du souvenir.

Dans le cadre de cette soirée, nous avons, avec le concours de Régis Bouclier, eu le plaisir d'enregistrer les souvenirs des derniers témoins de l'époque. Ils sont venus compléter les archives datant de 2004, témoignages qui avaient été partagés il y a 20 ans lors du 60<sup>ème</sup> anniversaire.

Ces témoignages enrichissent l'histoire de Cambremer et permettent de fixer la mémoire vivante. L'émotion qui se dégage alors sensibilise les générations suivantes.

Nous nous proposons de continuer à recueillir les témoignages de cette époque ou des périodes qui ont suivi, si vous le souhaitez.

**Merci de nous contacter à la mairie**

## Projet citoyen à Saint Laurent du Mont

Le lotissement de la Cour de la Mairie à St Laurent du Mont est à présent achevé, et la mairie a accepté, comme il en est d'usage et comme il avait été prévu à l'origine, de reprendre la gestion de sa voirie.

Il avait également été acté de créer au sein du lotissement un espace public, convivial et de partage.

Une zone d'environ 2500 m<sup>2</sup> a été réservée tout autour de l'ancienne mairie.

Le conseil désire impliquer les habitants de Saint Laurent du Mont dans les choix



d'aménagement de cet espace et un budget prévisionnel a été voté en mars, permettant le financement des travaux nécessaires à sa réalisation.

Une première réunion de prise de contact se tiendra courant octobre, afin de présen-

ter la méthode, mettre en place un groupe de travail, et définir le calendrier.

Les habitants concernés seront informés directement par boîte de la tenue de la réunion.

## Bien vivre ensemble à Cambremer

### NOUVEAU RENDEZ VOUS

L'objectif de cette rubrique est tout d'abord de rappeler les règles établies par la Loi, le **Code Général des Collectivités Territoriales** (CGCT), mais aussi celles fixées par des arrêtés municipaux votées par les mandatures successives permettant de faire Société.

Elle proposera également des actions citoyennes collectives ciblées afin que chacun puisse dans la mesure de sa sensibilité, de ses possibilités et de ses disponibilités, contribuer à maintenir et si possible améliorer un cadre de vie agréable : l'harmonie communautaire est en effet l'affaire de tous.

Vivre ensemble implique de respecter certaines règles collectives pour garantir le bien-être de chacun. Le législateur élabore des textes fixant un socle commun minimum de référence, mais ces décrets peuvent être complétés pour s'adapter et répondre aux spécificités de notre village dans sa globalité.

Ces règles, souvent simples, contribuent à créer un environnement respectueux pour tous les habitants.

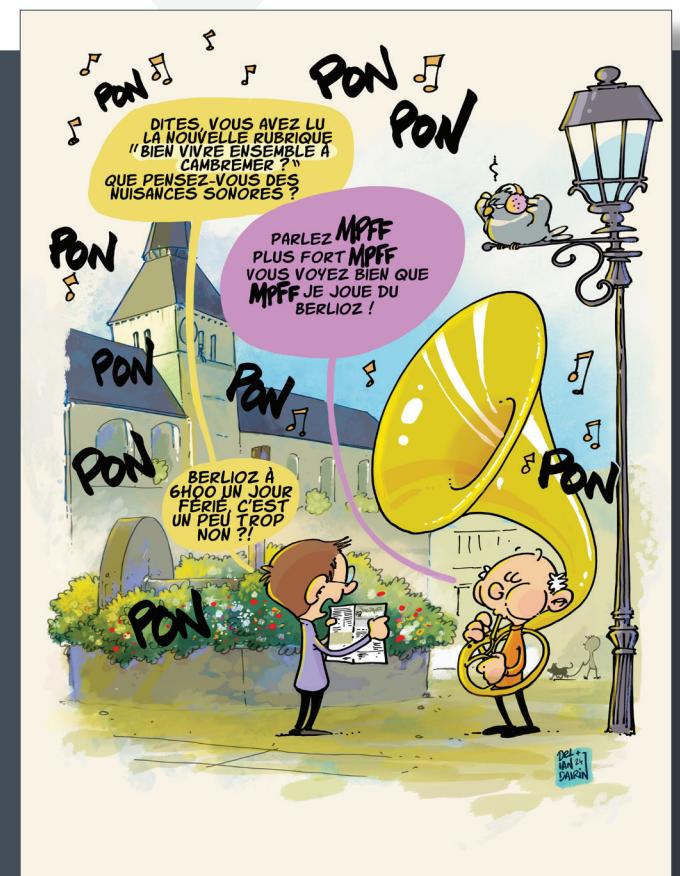
On pourrait évidemment relativiser et estimer que chaque nuisance prise isolément ne constitue finalement pas un

problème insupportable ; cependant, force est de constater que l'accumulation des désordres ici et là peuvent parfois rendre la vie plus difficile pour un certain nombre de concitoyens. La méconnaissance de certaines règles par certains peut réellement impacter négativement la qualité de vie des autres sans que le fauteur de trouble ait lui-même conscience de la gêne qu'il occasionne.

Un village paisible où les règles de la vie en commun sont respectées c'est aussi un village où les visiteurs seront heureux de revenir et dont ils parleront avec enthousiasme autour d'eux.

Au fil des bulletins, nous aborderons donc des sujets comme **l'entretien des trottoirs, caniveaux et haies, la gestion des animaux de compagnie, le stationnement et la circulation, la gestion des déchets...** Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et les points ne seront pas forcément abordés dans l'ordre énoncé ici.

Dans ce numéro, nous avons choisi de



commencer par le thème du bruit et du respect des horaires.

Le respect des horaires de tranquillité est fondamental. Le Code de la santé publique (**Article R1334-31**) prévoit que les bruits de comportement (musique, bricolage, jardinage etc.) doivent être limités notamment **entre 22h et 7h du matin** (entre 10h et 12h le dimanche et les jours fériés) pour respecter le repos des voisins.